

ASSEMBLEE GENERALE SAFHEC 3 SEPTEMBRE 2010 à CHANTILLY

Remerciements à toutes les personnes présentes et à celles qui ont transmis un pouvoir. Le quorum est atteint.

Remerciements à Monsieur le Maire de Chantilly et son conseil municipal de nous recevoir gracieusement dans la salle du Bouteillier.

Remerciements à Didier Malé président du ROSO et à J.Claude Bocquillon président de l'AP 3F.

VERBERIE :

Un référé de suspension déposé par le Préfet contre la délibération du PLU a été accordé par le Tribunal administratif.

Ce dossier est toujours en cours d'instruction. Recours déposé par le PNR, le ROSO et l'association locale « Pas de Centrale », le Maire et son conseil passant outre l'avis défavorable du commissaire enquêteur, celui-ci avait repris les arguments des différentes associations, notamment l'emprise importante sur des terres agricoles de très bonne qualité et la présence du biocorridor.

Le Préfet a demandé une étude sur ce passage faune et il est certain que nous n'accepterons pas de mesures compensatoires. Ce que nous voulons c'est l'abandon du projet à cet endroit.

La Ste IFREGIE a transmis à chaque administrateur de la Safhec un dossier rempli de bonnes intentions, décrivant l'aménagement du biocorridor. Notre réponse est toujours la même et nous leur avons conseillé de bien vouloir consulter nos observations remises lors de l'enquête publique.

GENS DU VOYAGE de SENLIS :

Nous remercions Maître Montigny et ses collaborateurs qui nous ont épaulé et représenté gracieusement tout au long de ces recours juridiques

Suite à la décision du Tribunal administratif d'Amiens nous avons déposé un recours auprès de la Cour d'Appel de Douai. Celle-ci a rejeté notre demande d'annulation. Elle reconnaît la présence du biocorridor mais ne relève aucun risque de dérangement si ce projet se met en place. Il est bien évident que les membres de cette cour ignorent l'importance de ces passages et leur concept.

Nous sommes contraints d'arrêter la procédure qui consiste à saisir le Conseil d'Etat. Il faut savoir que faire appel à un avocat à ce stade s'élève à environ 5 000 euros. Nous avons demandé une aide financière au PNR qui nous a été refusée pour contrainte budgétaire !

Nous avons rencontré, suite à cette décision, le Maire de Senlis, qui a proposé de nous consulter lors de cette installation et également sur divers projets prévus sur la commune.

GESTION FORESTIERE :

Suite à la diffusion sur le site Internet du Conseil régional concernant la création du SCIC Picardie Energie Bois, nous avons réagi auprès de son Président pour exprimer nos inquiétudes sur le développement de la biomasse (plaquettes) dont chacun de vous a pu lire sur notre dernier bulletin les effets pervers de cette activité.

Aucune réponse à ce jour, sauf que l'article n'existe plus sur le site du Conseil régional.

Exploitation forestière sur les massifs d'Ermenonville et Halatte.

Il y a maintenant 5 ans, nous avons entrepris une analyse de l'exploitation forestière des massifs d'Halatte et Ermenonville. Chantilly étant une forêt privée, nous n'avons pas le droit de regard sur la gestion de ce massif.

Ce travail est motivé par notre inquiétude sur la quantité de bois exploitée. Nos recherches ont été longues, et nous ne savions pas vraiment comment les orienter.

Cette année, après différentes rencontres avec des professionnels, nous avons élaboré une méthode de recherche plus simple. Nous avons pu comparer les chiffres du plan d'aménagement par massif forestier :

- le sommier : tableau récapitulatif et estimatif de la quantité de bois martelée en m3 par an et par parcelle, divisé en 2 volumes :
 - estimation par rapport à l'aménagement
 - estimation commerciale (qui souvent est supérieure à celui de l'aménagement)
- le bilan financier et économique : qui indique le total de m3 à exploiter par catégorie d'arbres (feuillus ou résineux), pour une sylviculture raisonnée.

Nous avons pris en compte le chiffre le plus important du sommier !

Après analyse de ces chiffres il apparait, sur les 2 massifs, une exploitation plus importante que celle prévue par le plan d'aménagement.

Nous avons rencontré Mr Poupat, responsable du massif des Trois Forêts, qui après explications, nous a indiqué que notre méthode n'était pas appropriée. Cependant il nous a bien confirmé que, depuis 2005, l'exploitation forestière sur ces 2 massifs était en hausse.

Dés que nous aurons redéfini une nouvelle méthodologie d'analyse, nous rencontrerons Mr Poupat, pour confirmer sa validité.

D'autre part, nous avons demandé à Mr Poupat de pouvoir suivre sur le terrain l'état :

- sanitaire,
- la densité,
- la variété,

des plantations réalisées ces 3 dernières années dans les parcelles mise à blanc.

Réponse affirmative, le rendez-vous est pris !

CALCIFIELD : Se reporter dans le bulletin 2010

Nous sommes intervenus lors de l'enquête publique en avertissant les communes concernées par l'épandage de ces boues sur la dangerosité d'une telle pratique. La Ste Greenfield basée à Château-Thierry a épuisé l'ensemble des terres agricoles proches de son site industriel, et qu'il faut 4 années pour avoir la possibilité d'épandre à nouveau du calcifield, de ce fait cette société souhaite le faire dans le département voisin : l'Oise

Position du PNR : avis défavorable dans l'attente d'un bilan indépendant.

Position Commissaire enquêteur : avis favorable avec certaines modifications et restrictions à apporter au dossier.

D 1330 2 x 2 voies :

Nous avons été contactés par le Conseil général pour donner notre avis en participant à une réunion au siège du PNR. Nous avons insisté encore une fois sur la nécessité de créer 2 passages grande faune, priorité absolue et qui aurait dû être fait depuis longtemps et rétablir les biocorridors d'origine.

Nous ne pouvons pas accepter de lire dans la presse l'analyse de Mr Rome Président du Conseil général qui affirme que les cerfs emprunteront l'échangeur Aumont-Apremont, c'est tout simplement se moquer du monde.

REAMENAGEMENT de la ROUTE DU CONNETABLE partie nord :

La Safhec a cosignée avec l'AP3F et les associations de protection de Vineuil et de Chantilly une lettre adressée au Ministre Eric Woerth pour demander l'inscription au site classé de l'ensemble de la route du Connétable, qui dans sa partie nord, c'est-à-dire en allant du Château vers Apremont, est loin de l'état original laissé par Le Nôtre !

FERMETURE ROUTE :

Suite à notre courrier demandant la fermeture des routes forestières la nuit comme le jour à tout engin motorisé, l'ancien Préfet Philippe Grégoire nous a répondu que cette question était en cours d'étude pour les forêts domaniales. Nous avons pu constater que certaines communes ont fait le nécessaire par l'installation de barrières avec l'aide du PNR. Par ailleurs il nous semble que ces

interdictions sont valables pour tout le monde, voir Courteuil, ce qui est fort mal accepté par les habitants du village.

En Halatte restait à fermer la dernière partie de la Chaussée Pontpoint entre la Croix du Grand Maître et Frapotelle. Ceci prévu cette année, il n'y a pas de nouvelle pour le moment. Prise en compte de l'accessibilité du Mont Pagnotte aux personnes à mobilité réduite et âgées. (1 à 2 fois par semaine).

ROUTE NIBERT :

Suite aux nombreux courriers de protestation, dont celui de la Safhec, où on dénonçait le bien-fondé et le coût d'une telle réalisation, l'ONF a reconnu que l'utilisation d'un gravillon plus clair aurait été plus pertinente pour diminuer l'impact visuel. Elle affirme également que cette route ne sera pas ouverte à la circulation, mais ne peut que présager du sort des peuplements du secteur.

SANEF :

Nous avons été reçus par la SANEF, suite à nos courriers expliquant que rien n'avait été fait pour le passage inférieur de Thiers et que la convention signée avec Mr BORLOO ne relatait en aucune manière la protection des biocorridors, ou l'aménagement de nouveaux si les anciens ne fonctionnaient plus.

Après un échange intéressant la SANEF doit nous faire parvenir des propositions.

Lettre également à BORLOO, avec réponse anodine. « Le ministre à pris connaissance de votre correspondance avec intérêt ».

BOIS de ST LAURENT :

Nous avons alerté le nouveau directeur de la DDEA de Melun sur la situation dramatique de la grande faune. Les cervidés ont quasiment disparu. La commission départementale de Seine et Marne a entériné une baisse drastique des attributions.

RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DE LA F.D.C.O :

Le Président de la F.D.C.O et son Directeur nous ont reçu pour un échange de vue et nous avons présenté nos positions sur le devenir de la grande faune.

Echange positif sauf sur le retour du C1 et C2 qui n'est pas d'actualité chez nos responsables cynégétiques.

DEVIATION LA CHAPELLE EN SERVAL :

Par l'intermédiaire du ROSO nous avons eu l'occasion d'étudier le dossier présenté par le Conseil général. Nous avons insisté auprès de celui-ci pour la gratuité de l'autoroute A1 de Paris jusqu'à Senlis. Sur plusieurs projets présentés, avec un impact catastrophique sur l'environnement, seul le fuseau passant par l'ouest avec aménagements notamment contre le bruit, pourrait à la limite être envisagé et afin de mieux répartir la circulation créer un sens montant et descendant entre cette déviation et l'ancienne route.

COMMISSION FAUNE SAUVAGE : 6 mai 2010-

Débat important et prolongé sur le classement des nuisibles avec une extension du piégeage des blaireaux. A ce jour l'arrêté du Préfet à été annulé par le Tribunal administratif. Donc chasse normale pour cette espèce, interdisant les tirs de nuit et le piégeage !

Ce débat à laissé peu de temps pour aborder dans de bonnes conditions les discussions sur les prélèvements sur les 3 massifs.

L'arrêté général n'a pas été présenté.

Les plans de chasse ont tenu compte des comptages nocturnes de Mars où la Safhec est toujours présente.

Halatte : population relativement stable.

Chantilly : population à la hausse, avec les problèmes de la concentration sur d'Avilly.

Pour la Safhec le biocorridor d'Avilly est l'échec du PNR. La commune consciente qu'il fallait protéger le biocorridor entre Chantilly et Halatte, avait mis en œuvre tout ce qui était en son pouvoir pour racheter la partie marais lors de la vente du domaine SOPAL. Malheureusement elle signait le début de ses déboires. Tenue pour responsable des dégâts par la grande faune par la FDCO est mise en demeure par celle-ci par voie judiciaire de payer ces dégâts. Affaire en appel à l'heure actuelle.

Et cerise sur le gâteau pour ce site : aménagement par un entraîneur du secteur, de paddocks pour chevaux de course, coupant ainsi le biocorridor et ceci sans autorisation préalable nécessaire dans un site classé. Le Préfet a été alerté et a chargé la DDT de contrôler l'infraction, un procès-verbal a été dressé et transmis au Procureur de la République. Le ROSO s'est porté partie civile afin de suivre le déroulement de cette affaire.

Nous sommes bien loin des objectifs du PNR et de sa charte et ceci au cœur même du Parc.

Diverses réunions à ce sujet en sous-préfecture. Il a été mis en place 2 battues d'effarouchement et deux emplois jeunes ont été créés qui consistent pendant 2 heures par jour à provoquer un dérangement sur la faune. Mesures qui semblent efficaces.

Une proposition a été faite par le sous Préfet au maire d'Avilly pour demander un plan de chasse. Celui-ci pas opposé mais demande l'abandon des poursuites judiciaires (FDCO). Aucune entente. Le résultat de ces affrontements : le Conseil municipal décide de se séparer des 9 Ha, d'où notre relance auprès de Mr Marchand pour les acquérir.

Ermenonville : l'indice nocturne confirme la baisse continue du cheptel. Situation largement reconnue par le Président de la FDCO, mais réfutée par la Chambre d'agriculture et les propriétaires forestiers privés. Echanges très vifs entre les diverses parties.

l'ONF a contesté l'indice nocturne, réfutant que la semaine n'avait pas été favorable à celui-ci bien qu'il en a été de même dans les différents massifs où il avait été pratiqué (Laigne-St Gobain) les résultats avaient été mauvais. C'est à contre cœur que l'ONF a joué la prudence en baissant sa demande d'attributions.

LIRE LE PLAN DE CHASSE ci-joint.

LIAISON FERROVIAIRE Roissy :

Nous étions conviés à un débat public début juillet sur ce sujet à Chantilly. Notre déception et notre étonnement ont été le résultat de cette soirée.

Pas de débat, seulement un défilé de personnalités Elus et autres qui se sont chaleureusement congratulés sur le travail effectué et la nécessité du projet TGV Amiens-Roissy. Ce qui a duré toute la soirée.

Sauf un intervenant a essayé d'expliquer que beaucoup de personnes du sud de l'Oise travaillant sur Paris n'étaient pas concernées par cette liaison, qu'elles demandaient simplement des transports qui fonctionnent tout en respectant les horaires. Soulignant également que la priorité est donnée au TGV et non aux trains de banlieue. Pas de réponse sur ce sujet.

Autre étonnement de notre part : aucune intervention de Mr Marchand Président du PNR.

On peut dire que cette soirée était une remise de médaille et non un débat public.

PNR :

Dans les dossiers de Verberie, Bruyères sur Oise, centre Leclerc La Chapelle, le PNR a pris des décisions contre ces projets contraires à la charte. Nous nous en réjouissons.

Qu'en est-il pour le dossier Avilly, l'échangeur Aumont-Apremont véritable saignée dans la forêt, sur la déviation de La Chapelle qui risque de devenir une autre aberration, du barreau TGV qui favorise ceux qui se rendront d'Amiens à Roissy, Péroy les Gombries (près d'un site Natura 2000 et du PNR) ?

Nous nous posons des questions sur ces aménagements qui se font au détriment de notre environnement. Le souhait d'agrandir le périmètre notamment avec les marais de Sacy et St Vaast de Longmont est louable mais que deviendra le PNR en 2016 lors de son renouvellement et sa demande de classement par le Ministère ?

BILAN PROTECTION BATRACIENS 2010

Des chiffres à la hausse sur les sites d'Avilly St Léonard (1055) et de Thiers sur Thève (681), à la baisse sur le site de Brichebay (1962), à la hausse également le nombre de bénévoles sur les 3 sites.

Nous avons organisé cette année deux conférences en soirée, une à Vineuil-St-Firmin en collaboration avec l'association « forêts en Aulnoye » qui intervient sur le site de Brichebay, l'autre à Pontarmé, intitulées « à la découverte des batraciens », une conférence sera également programmée à Avilly St Léonard fin février 2011. Nous souhaitons lors de ces conférences, sensibiliser les personnes présentes, sur la situation préoccupante de ces espèces ainsi que l'environnement dans lequel elles évoluent. En 2011 nous allons prévoir 2 soirées spéciales sur site, une à Avilly St Léonard et une à Brichebay afin d'observer l'état sanitaire des batraciens (observations des pattes, des yeux, de la peau).

Nous avons élargi notre champ d'action, sur la commune de Thiers sur Thève, avec la participation d'une classe de primaire de ce village pour la mise en place d'un 2ème barrage. Les enfants ont participé au montage et démontage et présents un matin au ramassage des batraciens.

Nous travaillons également sur un matériel qui nous facilite la mise en place et le démontage des bâches.

Nous vous invitons à nous rejoindre sur l'un de ces 3 sites. Renseignements sur le site internet de la SAFHEC.

Communes	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Thiers sur Thève / Pontarmé	108	160	220	422	782	207	304	337	536
Thiers sur Thève (pont Chantrelle)									145
Avilly St Léonard			1160	2431	2630	704	736	888	1055
Senlis (Brichebay)					2137	1661	6133	2968	1962

BILAN ENGOULEVENTS 2010

L'Engoulevent d'Europe est un oiseau rarement observé qui chante au crépuscule et chasse les papillons de nuit. Il est très difficile à repérer de jour à cause du camouflage que lui procure son plumage aux teintes de feuilles mortes ou d'écorce.

Présent en France l'été, il migre en Afrique en hiver.

En 2008 en forêt d'Ermenonville et alentours on comptait 18 chanteurs et 2 en forêt de Chantilly.

En 2009 : 22 chanteurs.

En 2010 : 23 chanteurs et deux couples.

Ce comptage a été effectué le 11 et 18 juin et mobilise beaucoup de compteurs qu'il faut remercier.

Rapport moral et d'activités : adopté à l'unanimité.

-

RAPPORT FINANCIER :

- Adopté à l'unanimité.

STATUTS :

- Lecture du passage modifié des statuts et adopté à l'unanimité.

C. ADMINISTRATION :

- Pas de vote cette année.

J. PELOYE :

- Remettre en place une nouvelle croix « dénommée Croix Saint Guillaume » ancien Prieur de l'abbaye.

BULLETIN :

- Demander aux adhérents articles qui seront validés par le bureau.

SITE :

- Présentation

SOIREE SUR NOS AMIES LES ABEILLES :

Après la partie réglementaire Bruno Quignot présente David Rempenault, jeune apiculteur originaire d'Aumont en Halatte qui après une formation d'ingénieur en environnement, part dans le sud de la France où il fait la connaissance d'un apiculteur professionnel qui lui transmet son savoir sur cette activité.

Conscient du potentiel naturel du massif des 3 forêts, il remonte dans la région et crée son entreprise en 2005 intitulé « Le Rucher des 3 Forêts ». Il se spécialise dans la fabrication du miel de tilleul aux vertus spécifiques pour la santé et très prisé en Allemagne.

Ensuite David nous explique la vie de ces insectes, dont le travail effectué sans relâche tout au long de leur courte vie, permet d'obtenir 90% des fruits et légumes que nous consommons, sans oublier les bienfaits des produits retirés ou transformés des ruches. Même le venin est utilisé en médecine et le miel comme cicatrisant.

Notre jeune apiculteur essaie de mettre tout en œuvre pour sauvegarder les enjeux au sein du PNR pour conserver un minimum de tilleuls adultes dans nos forêts, car cette essence ne requiert pas l'intérêt des forestiers n'ayant pas une valeur commerciale. Il est vrai que le tilleul rejette très facilement dans les coupes à blanc mais les jeunes pousses n'apportent pas une production de fleurs nécessaire à l'abeille.

Son vœu le plus cher serait la création d'une AOC du miel de tilleul au sein du PNR. Ce qui est louable pour notre environnement.

Merci David pour cette fin de soirée et surtout de nous rappeler que l'abeille est indispensable. A bientôt !